



Niederanven, le 14 juin 2019

## AVIS AU PUBLIC

( 3A/2019/1984/160 )

Il est porté à la connaissance du public, que la société **CRÈCHE BABYHOME** a introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à *l'exploitation d'une crèche à Senningerberg, 5, rue Héienhaff.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 14 juin 2019 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby